

REGLEMENT INTERIEUR EXCEPTIONNEL DU BEST WESTERN PLUS KARITZA

PROCEDURE EN VIGUEUR JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2020

VISANT A PROTEGER LA CLIENTELE ET LE PERSONNEL DE L'HOTEL

Ce règlement intérieur exceptionnel est spécifique à l'accueil de la clientèle sous réserve de modifications.

Ce document est établi pour limiter les risques de propagation du virus COVID 19 à l'intérieur de l'établissement afin de préserver la sécurité sanitaire de la clientèle et du personnel de l'hôtel.

Une copie signée de celui-ci devra être remise par chaque occupant le jour de son arrivée.

NOS MESURES DE PREVENTION

1. Chaque membre de l'équipe porte un masque pour tous échanges verbaux et enregistre à sa prise de poste et à sa débauche sa température.
2. Les protocoles de nettoyage et de désinfection de l'établissement ont été modifiés et renforcés à l'aide de produits d'entretien virucides, et le traitement du linge est effectué suivant la norme européenne EN14476.
3. Le document unique d'évaluation des risques professionnels est à jour concernant les mesures de prévention des risques de contamination et de contagion.
4. Le personnel des étages est équipé individuellement de masques, gants et blouses.
5. Des distributeurs automatiques de gel hydroalcoolique sont installés aux points de passage du personnel et dans les espaces communs pour la clientèle.
6. Des vitres de protection entourent la réception de l'hôtel.
7. Le paiement par carte bancaire est privilégié, les terminaux de paiement ont été changés afin que le client insère lui-même sa carte bancaire.
8. La dématérialisation des factures vous sera systématiquement proposée.
9. La distanciation sociale est matérialisée dans le hall devant l'accès à la réception.
10. Concernant les repas, le dîner et le petit déjeuner sont servis dans notre salle de restaurant dans le respect des mesures de distanciation et des gestes barrières. Le petit déjeuner est servi sous forme de semi-buffet pour les produits emballés. Le reste est servi à table.
11. Le room service est possible pour le petit déjeuner et le service snack.
12. Notre espace piscine est ouvert, dans la limite de maximum 18 personnes présentes en même temps dans cet espace.

VOTRE ENGAGEMENT

1. Il est interdit de fumer et de cuisiner dans les chambres.
2. **Le port du masque est obligatoire** dans les parties communes fermées de l'hôtel : hall de réception, salle de restaurant et petit déjeuner, ascenseur.
3. Du fait des mesures anti COVID 19, il est interdit de se rassembler à plus de 6 personnes dans les espaces communs de l'hôtel. Dans tous les cas, nous vous recommandons vivement de respecter une distanciation sociale d'au moins un mètre.
4. L'utilisation des escaliers est à privilégier, l'accès à l'ascenseur est limité au nombre d'occupant de la chambre.
5. L'hôtelier ne pourra souffrir de défaillances et pénalités commerciales dans le cas où les services proposés par nos fournisseurs feraient défaut (WIFI, CANAL +, Chaîne de télévision, électricité, gaz, linge de toilette, produits d'hygiène, liste non exhaustive).
6. L'hôtelier ne pourra être tenu pour responsable, en cas de contamination pendant le séjour de l'occupant(e), ne pouvant vérifier si les mesures barrières, en dehors de l'établissement, sont respectées par l'occupant(e).

L'hôtelier s'engage à mettre en place et à respecter les mesures barrières telles que précisées sur le site <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>, section « consignes sanitaires ».

Je soussigné déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur exceptionnel. Ayant conscience que ces dispositions exceptionnelles sont mises en place pour offrir le meilleur compromis entre la qualité de service lors de mon séjour et la garantie de sécurité sanitaire pour moi-même et les personnes avec lesquelles je serai en contact pendant la période de pandémie, j'affirme tout mettre en œuvre pour le respecter le plus scrupuleusement possible.

Fait à Biarritz, le/2020

Signature